

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 28 septembre 2023

DCM N° 23-09-28-15

Objet : Partenariats financiers dans le cadre de l'organisation de l'édition 2023 du Marché de Noël à METZ et de la Saint-Nicolas.

L'édition 2023 du Marché de Noël à Metz, dont l'organisation a été reprise en régie par la Ville de Metz en 2022, se tiendra cette année du 24 novembre au 30 décembre, en cohérence avec les dates du Sentier des Lanternes.

Le Marché de Noël investira les 5 places emblématiques de la ville : Place Saint-Louis, Place Saint-Jacques, Place de la République, Place de la Comédie et Place d'Armes Jacques-François Blondel. Quelque 123 exposants ont confirmé leur participation à cette nouvelle édition.

Dans ce contexte, plusieurs partenaires ont été sollicités dans l'objectif d'une participation financière qui se traduira par des conventions individuelles :

- La CCI Moselle Métropole Metz pour un montant estimé à 80 000€,
- Le Département de la Moselle pour un montant estimé à 20 000 € pour le Marché de Noël et 5 000€ pour l'organisation des célébrations de la Saint Nicolas,
- L'UEM pour un montant estimé à 5000€,
- Efluid pour un montant estimé à 7 000€.

En contrepartie du versement d'une subvention par UEM et efluid, la Ville de Metz s'engage à leur fournir des tickets d'entrée pour la Grande Roue et le City Skyliner équivalent à une valeur totale estimée à 6 000€.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Décision du Conseil Municipal n°22-09-29-13 du 29 septembre 2022 relative au soutien à diverses associations culturelles et complément de programmation,

CONSIDERANT la reprise en régie de l'organisation du Marché de Noël à Metz par la Ville de Metz à compter de l'édition 2022,

CONSIDERANT la démarche partenariale et financière engagée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, le Département de la Moselle, l'Usine d'Electricité de Metz et Efluid

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz d'accepter les participations financières proposées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** les participations financières suivantes :
 - CCI pour un montant estimé à 80 000 €.
 - Département de la Moselle pour un montant estimé à 20 000 € pour le Marché de Noël et 5 000 € pour l'organisation de la Saint Nicolas.
- **D'APPROUVER** le partenariat au terme duquel l'UEM versera à la Ville de Metz une participation d'un montant estimé à 5 000 € et Efluid une participation pour un montant estimé à 7 000 € tandis que la Ville fournira des tickets d'entrée pour la Grande Roue et le City Skyliner, correspondant à 6 000 € de billetterie.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence tous documents et pièces connexes à la présente affaire.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Tranquillité publique, sécurité et réglementation Commissions : , Réunion de travail Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes
--